

ROYAUME DE BELGIQUE  
Ministère des Colonies

KONINKRIJK BELGIË  
Ministerie van Koloniën

# Bulletin Agricole du Congo Belge

## Landbouwkundig Tijdschrift

voor Belgisch-Congo

Publié par la Direction Générale  
de l'Agriculture, de l'Élevage et  
de la Colonisation

Uitgegeven door de Algemeene Direc-  
tie voor Landbouw, Veeteelt en  
Kolonisatie

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. VAN DEN ABEELE

Vol. XXX. — N° 1

MARS 1939

4 FASCICULES PAR AN  
NUMMERS PER JAAR



Jeunes cacaoyers sous ombrage de *Leucaena glauca*  
à l'École moyenne d'Agriculture de Malang (Java).

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
Place Royale, 7 — Bruxelles

REDACTIE EN ADMINISTRATIE :  
Koningsplein, 7 - Brussel

## Sommaire du numéro 1 (mars) 1939.

|  |         |
|--|---------|
| <i>La colonisation agricole au Congo belge</i> (P. COPPENS) . . . . .  | 3       |
| <i>La petite colonisation européenne aux Indes Néerlandaises</i> . . . . .   | 12      |
| <i>Le régime des cessions et concessions de terres agricoles et forestières au Congo belge</i> (Th. HEYSE) . . . . .                           | 30      |
| <i>Bevordering van den Inlandschen landbouw door den landbouwvoorlichtingsdienst in Nederlandsch-Indië</i> (Ir. G. A. DE MOL) . . . . .        | 63      |
| <i>Chutes de pluies au Congo belge et au Ruanda-Urundi pendant l'année 1936.</i>   | 73      |
| <i>L'amélioration des semences d'arachides au Sénégal</i> (A. HACQUART) . . . . .  | 106     |
| <i>Les sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles en Afrique Occidentale française</i> (A. HACQUART) . . . . . | 126     |
| <i>De Heveacultuur in Belgisch-Congo. Bestaande aanplantingen</i> (A. RINGOET). . . . .  | 130     |
| <i>La pisciculture en Afrique: transport par avion d'œufs embryonnés et d'alevins</i> (F. CLAUS) . . . . .                                     | 135     |
| <br><i>Notes et actualités :</i>   |         |
| <i>Fabrication de sacs à café en sisal au Kenya</i> . . . . .  | 137     |
| <i>La Roténone. Ses propriétés et ses applications</i> . . . . .   | 138     |
| <i>L'Exposition de l'Eau, à Liège</i> . . . . .  | 139     |
| <i>Création de Parcs Nationaux en Somalie française</i> . . . . .  | 139     |
| <i>Documentation sur les plantes intéressantes pour les colons (Maroc).</i>  | 140     |
| <i>L'administration forestière au Tanganyika Territory pendant l'année 1937</i> . . . . .  | 142     |
| <i>Plantes toxiques pour les animaux</i> (F. CLAUS) . . . . .  | 142     |
| <i>Concours pour la construction de séchoirs à café à Madagascar</i> . . . . .   | 145     |
| <i>Bibliographie des eaux dans l'expansion coloniale</i> . . . . .   | 145     |
| <i>Edition de cartes des régions du Kivu</i> . . . . .   | 146     |
| <i>Plantations de haies vives</i> (L. TOBBACK) . . . . .   | 146     |
| <i>Pourquoi consommer du Yoghourt au Congo?</i> . . . . .  | 147     |
| <i>Au sujet du transport des bananes en France</i> . . . . .   | 148     |
| <i>A propos de termites</i> . . . . .  | 149     |
| <br><i>Publications de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo belge (Inéac)</i> . . . . .                                       | <br>150 |
| <br><i>Bibliographie</i> . . . . .   | <br>154 |

### Documentation officielle :

|  |     |
|--|-----|
| <i>Exportation de bananes (Avis au public)</i> . . . . .   | 159 |
| <i>Exportation des grumes de Limba. — Ordonnance n° 13/A.E. du 7 février 1939, fixant les conditions d'exportation des grumes de Limba (Terminalia superba).</i> | 159 |

### Officieele stukken :

|  |     |
|--|-----|
| <i>Uitvoer van bananen (Bericht aan het publiek)</i> . . . . .   | 159 |
| <i>Uitvoer van ruwe « Limba ». — Ordonnantie nr 13/E.Z. van 7 Februari 1939, tot vaststelling van de voorwaarden tot uitvoer van ruwe Limba (Terminalia superba) stammen</i> . . . . . | 159 |

ROYAUME DE BELGIQUE  
Ministère des Colonies

KONINKRIJK BELGIË  
Ministerie van Koloniën

# Bulletin Agricole du Congo Belge

## Landbouwkundig Tijdschrift

voor Belgisch-Congo

Publié par la Direction Générale  
de l'Agriculture, de l'Élevage et  
de la Colonisation

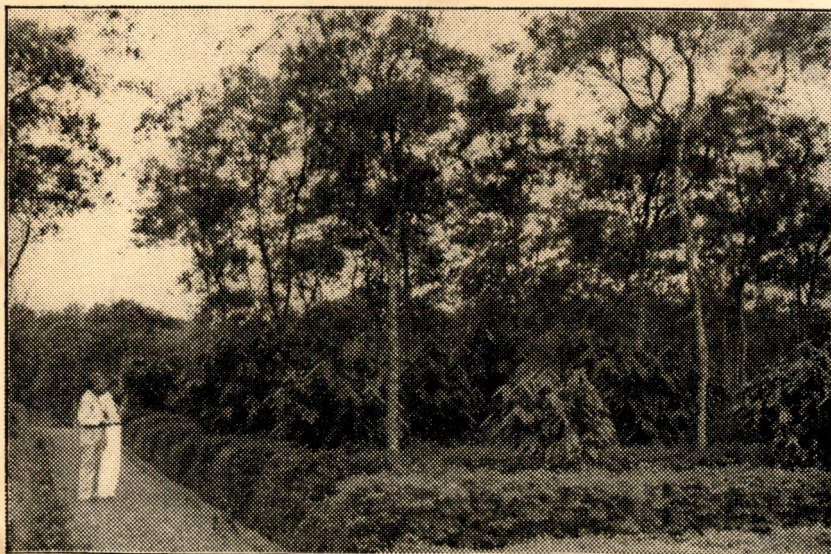
Uitgegeven door de Algemeene Direc-  
tie voor Landbouw, Veeteelt en  
Kolonisatie

DIRECTEUR GÉNÉRAL: M. VAN DEN ABEELE

Vol. XXX. — N<sup>o</sup> 1

M<sup>ARS</sup>  
AART 1939

4 FASCICULES PAR AN  
NUMMERS PER JAAR



Jeunes cacaoyers sous ombrage de *Leucaena glauca*  
à l'École moyenne d'Agriculture de Malang (Java).

616

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :  
Place Royale, 7 — Bruxelles

REDACTIE EN ADMINISTRATIE :  
Koningsplein, 7 - Brussel



# Notes et Actualités

---

## Fabrication de sacs à café en sisal au Kenya.

Le Bulletin mensuel (janvier 1939) du *Coffee Board of Kenya* publie un article illustré sur la fabrication de sacs en sisal qui vient d'être commencée sur le pied industriel à Ruiru, au Kenya.

D'après l'article, cette nouvelle industrie présente un grand intérêt pour les planteurs de café, car les sacs en sisal qui sont fabriqués sont plus solides, plus durables et de meilleur aspect que les sacs en jute.

La solidité et la durabilité de ces sacs en sisal ont d'ailleurs fait l'objet d'un essai au Kenya même, dans les établissements de la Firme Naumann, Gepp et Deutschman, à Nairobi.

Des sacs d'une contenance de 60 kg. et pesant 2 1/4 livres furent expérimentés parallèlement avec des sacs en jute; ces derniers, remplis de café, avaient été cousus à la machine, tandis que ceux en sisal avaient été fermés à la main.

Projetés sur un pavement, d'une hauteur de 18 pieds, les sacs en jute s'ouvrirent à la couture, répandant tout le contenu de café, tandis que les sacs en sisal ne laissaient échapper aucun grain. L'article mentionne de plus que des essais ont prouvé qu'un sac en sisal de 2 1/4 livres est trois fois aussi solide qu'un sac en jute de 2 1/2 livres.

Ces résultats permettraient de croire que le sac en sisal deviendra l'emballage de l'avenir pour le café du Kenya.

La capacité et le poids des sacs à employer seront fixés après essais commerciaux.

L'emploi d'un sac simple, d'une contenance de 60 kg. et considéré comme emballage standard, serait d'un grand bénéfice pour les planteurs de café, le prix de revient étant inférieur à celui des autres types d'emballage.

La fabrique qui produira les sacs fournira également des toiles pour le séchage du café et qui permettront une dessiccation très rapide.

En plus, il est prévu de fabriquer de la ficelle pour la fermeture des sacs, ainsi qu'un type de sac pour la cueillette, pratique et durable, qui répondra à tous les desiderata résultant des manipulations et transports répétés.

L'installation de cette nouvelle industrie au Kenya est devenue possible par suite de la récupération des fibres de sisal contenues dans les déchets de défilage; plusieurs installations de récupération de ces déchets fonctionnent déjà.

L'étope récupérée des déchets est une fibre courte et d'une texture plus fine que la fibre de sisal normale, c'est-à-dire que cette étope permet le tissage d'une toile plus douce et plus souple qu'avec la fibre ordinaire, tout en donnant de la légèreté et de la résistance au tissu produit.

Nos producteurs de café du Congo ne manqueront pas d'avoir leur attention attirée par l'adoption de sacs en sisal qui paraît se faire jour au Kenya.

C'est avant tout une question de prix de revient sur place, mais elle pourrait bien se résoudre positivement, d'autant plus qu'au point de vue technique proprement dit, le sac en sisal s'est montré égal ou supérieur à celui en jute dans divers essais, tels que le maintien des qualités du café, la fermeture des mailles après échantillonnage et la stabilité des tas de sacs.

A. H.

## La Roténone. Ses propriétés et ses applications.

Sous ce titre, les *Annales du Musée commercial de Marseille* publient une brochure de 59 pages, due à M<sup>me</sup> Bertrand-Rossi, dont les recherches ont été faites plus spécialement dans les publications américaines.

Cet opuscule a eu pour but de donner l'état actuel des connaissances sur la matière; l'auteur y a mentionné le résultat d'observations personnelles, notamment en ce qui concerne les différentes méthodes de dosage de la roténone. L'auteur donne dans ses divers chapitres les différentes espèces de plantes à roténone, les principes actifs des racines de Derris, la chimie de la roténone et son dosage suivant les méthodes en usage, la préparation industrielle de produits à base de roténone, la valeur insecticide de la roténone comparée à celle de divers autres produits, son mode d'action, sa toxicité pour l'homme et les animaux domestiques.

Nous reprendrons ci-après quelques passages de nature à retenir l'attention des agriculteurs.

Les produits destinés aux usages agricoles sont : a) des poudres d'épandage; b) des extraits de racine obtenus par différents dissolvants; c) la roténone pure (commerciale) et ses dérivés.

Parmi toutes les préparations qui existent il est difficile de préconiser les unes plutôt que les autres : tel produit réussira avec un insecte et se montrera inefficace avec d'autres.

Dans la lutte contre l'Eudemis (Delassus et Lafond : « Les poudres insecticides à base de roténone dans la lutte contre l'Eudemis », Bull. de l'Institut Enologique d'Algérie, mars 1937) il a été utilisé six poudres différentes, dont la teneur en extrait éthéré totale variait de 1 à 6 p.c. Le tableau des résultats obtenus montre que l'efficacité varie peu pour une teneur en extrait variant de 2 à 6 p.c.; l'effet curatif des produits à 1 p.c. est nettement insuffisant. Dans les expériences faites dans deux propriétés différentes, les résultats obtenus avec 15.75 kg. à l'hectare sont très satisfaisants, tandis que ceux obtenus avec 9.57 kg. à l'hectare sont nettement insuffisants. Avec une poudreuse à dos, un homme peut traiter un hectare par jour.

L'auteur donne les résultats de quelques essais effectués dans le but de comparer l'action de la roténone à celle d'autres insecticides. La roténone paraît avoir une action plus lente que l'arséniate de plomb, mais agir à plus faible concentration.

La roténone est beaucoup plus toxique que la nicotine contre l'*Aphis rumicis*.

Des essais de H. Richardson sur les mouches prouvent la supériorité des extraits de Derris sur le pyrèthre.

D'après J. M. Ginsburg, l'extrait de pyrèthre est moins toxique que la roténone ou que l'extrait de Derris sur les *Aphis pomi* et les *A. sorbi*.

MM. Darly et Merrill ont constaté que la roténone employée en arrosage et en pulvérisation est environ dix fois plus active que le pyrèthre contre certains parasites.

G. Harvey et C. E. Palm ont proposé des pulvérisations de mélange de Derris renfermant 0.5 p.c. de roténone pour combattre le ver du chou-fleur; les extraits de pyrèthre sont également très actifs dans ce cas, mais reviennent plus cher.

Campbell, Sullivan et Jones ont observé que, pour les mouches, les extraits de pyrèthre étaient plus actifs pour l'étourdissement, alors que les extraits de Derris le sont davantage pour tuer l'insecte.

En conclusion, si l'on compare la roténone aux insecticides employés pour combattre les mêmes parasites en agriculture, on peut dire que ce qui caractérise la roténone est la très faible concentration à laquelle elle agit en même temps que la lenteur relative de son action.

La roténone et les extraits de racine de Derris trouvent aussi un emploi très important dans la lutte contre les larves de « Dassels » qui occasionnent des dégâts considérables aux peaux, notamment en Allemagne et aux Etats-Unis. En employant la racine de Derris triturée, le nombre de Dassels tués

par intoxication est de 67 p.c.; par emploi de Derris seul, 76.9 p.c.; par emploi d'extrait de Derris plus mouillant, 90 p.c.

Un grand avantage des insecticides à base de roténone est le peu de danger d'intoxication qu'ils présentent pour l'homme et les animaux domestiques. Les accidents signalés seraient faciles à éviter et beaucoup moins graves que ceux auxquels expose l'emploi d'arsénicaux.

Madame Bertrand-Rossi termine d'ailleurs son intéressant et substantiel travail par la conclusion suivante. Les problèmes se rapportant à la chimie des Derris et autres plantes à roténone sont loin d'être résolus de façon définitive, spécialement en ce qui concerne les principes actifs dont le dosage fixerait sur la valeur marchande du produit. Ces questions très complexes paraissent difficiles à résoudre de façon absolument générale; cependant, un fait pouvant être considéré comme définitivement acquis est la grande toxicité des plantes à roténone vis-à-vis des insectes nuisibles et l'inocuité absolue des insecticides dont elles forment les bases pour l'homme et les animaux domestiques (tout au moins au moment de leur emploi).

Cette précieuse qualité seule suffit à en faire un insecticide de choix appelé à rendre de grands services, surtout en agriculture, et qui mérite bien l'intérêt qu'on lui accorde actuellement.

F. C.

## L'Exposition de l'Eau, à Liège.

Dans deux mois s'ouvrira à Liège l'Exposition Internationale de la Technique de l'Eau. On a cherché à y établir le panorama de toutes les connaissances humaines et de toutes les applications auxquelles l'eau a donné naissance; la classification en est conçue de telle manière que toutes les activités utilisatrices de l'Eau soient appréciées dans un ordre logique et avec le maximum d'intérêt.

A notre point de vue, notons que l'Exposition présente notamment deux classes particulièrement intéressantes: celle de la pêche comprenant l'aquiculture et le matériel de pêche; celle de la science et de la technique de l'Eau dans les pays tropicaux et aux colonies.

La participation coloniale est importante. Elle comprend la climatologie et la météorologie, l'hydrologie médicale, la pêche, la flore et la faune aquatiques, l'irrigation, le tourisme, l'hydrographie, les voies navigables et les ports, les travaux urbains et ruraux, les transports par eau, l'utilisation des chutes d'eau et l'énergie électrique.

L'Exposition montrera ce qui a été réalisé et ce qui le sera bientôt en matière de météorologie, plus spécialement de météorologie agricole, et de protection des avions en vol.

Un Congrès International d'Hydrographie aura pour but l'examen en commun des problèmes d'hydrographie intéressant les colonies.

F. C.

## Création de Parcs nationaux en Somalie française.

Le Service de Documentation Intercoloniale de Paris signale la création de deux Parcs nationaux en Somalie française. Ces parcs sont créés, à titre provisoire, en attendant un examen plus approfondi de la question par la Commission des Ressources Naturelles siégeant à Paris sous les auspices du Museum.

L'un de ces parcs englobe le Mont Gouda, à 1,600 mètres d'altitude. On y trouve la seule forêt véritable de la Somalie, où se rencontrent principalement des cèdres. Il renferme aussi de nombreux animaux intéressants, notamment le grand Koudou et l'Oryx (antilope), des léopards, des phacochères, des singes et beaucoup d'oiseaux.

F. C.

## Documentation sur les plantes intéressantes pour les colons (Maroc)

M. E. Perrot a présenté à l'Académie d'Agriculture de France, (Comptes Rendus, 1939, n° 5), l'ouvrage de M. Miège, directeur du Centre de Recherches Agronomiques, à Rabat, intitulé « Les cultures complémentaires du Maroc ».

Il a fait remarquer que, depuis une vingtaine d'années, le Service d'Agriculture du Maroc s'est préoccupé, à côté des grandes productions agricoles, de rechercher celles des cultures complémentaires médicinales, alimentaires ou industrielles, qui pouvaient être susceptibles de prendre une certaine place sur le marché.

M. Miège, auteur de l'ouvrage précité, a dirigé les efforts de l'agriculture officielle et ceux des colons vers ces plantes, en association avec les grandes cultures. Les plantes qui sont, dans l'ouvrage, l'objet d'une étude spéciale, sont réparties, suivant leur utilisation, en douze chapitres : oléagineuses, textiles, saccharifères, alimentaires, médicinales, tinctoriales, aromatiques, etc. Il faut y ajouter le tabac, les plantes à gomme ou latex, certains condiments, etc.

F. C.

## La production et le commerce des bois coloniaux.

M. J. Collardet, directeur technique du Comité National des Bois Coloniaux de Paris, publie, dans les Comptes-rendus de l'Association Colonies-Sciences, le rapport sur l'activité de ce Comité en 1937.

Des très intéressantes données statistiques et économiques de ce rapport, nous extrayons les détails suivants qui intéressent à titre de comparaison les producteurs de bois du Congo belge.

La production forestière d'Afrique occidentale française a pris, en 1937, un essor considérable et a atteint le record de 578,000 tonnes contre 389,000 en 1936, le maximum précédent étant 540,000 tonnes en 1930.

Dans l'ensemble, la production des bois communs l'emporte sur celle des bois d'ébénisterie. Ces derniers représentent 39 p.c. des exportations. Ce fait permettra d'assurer à l'avenir des débouchés plus stables. L'activité forestière semble s'orienter de plus en plus vers l'exportation de bois débités notamment au Cameroun qui exporte 25 p.c. de ses bois sous forme de sciages.

Une économie considérable peut, en effet, être réalisée par le débitage à la Colonie, économie sur le fret et économie sur le coût du débitage. Il faut voir dans cette politique un des plus puissants moyens de développer la consommation des bois coloniaux, par l'abaissement de leur prix de revient. Un atelier de déroulage d'okoumé fonctionne déjà à Port Gentil, une autre usine qui travaillera le limba sera prochainement installée au Kouilou.

Il est intéressant de relever quels sont les pays importateurs de bois coloniaux français.

L'Allemagne qui a absorbé pendant l'exercice 1937, 45 p.c. de la production française (270,000 tonnes) vient en premier lieu.

La France elle-même a importé 37 p.c. de la production de ses colonies, ce qui couvre 15,9 p.c. de ses importations totales de bois.

L'Italie a réduit ses importations à 4,000 tonnes d'okoumé et 4,428 tonnes de samba.

Les Etats-Unis sont un client régulier des Colonies françaises. Leurs importations s'élèvent à 11,000 tonnes d'acajou, 578 tonnes d'avodiré et 300 tonnes de bois scié.

L'Angleterre achète de l'okoumé (3,500 tonnes), des bois d'ébénisterie, du kambala, etc.

Enfin les Pays-Bas et la Belgique ont sensiblement développé leurs importations de bois coloniaux français.

Si nous comparons ces éléments avec la situation du commerce des bois du Congo belge nous constatons que notre commerce d'exportation a subi, avec plus d'ampleur encore, le relèvement observé dans celui des colonies françaises : 80,626 tonnes en 1937 contre 42,290 en 1936.

Il se caractérise plus encore que celui des Colonies françaises par une prédominance des bois communs due à l'exploitaitoin du limba du Mayumbe. Les statistiques ne permettent pas la distinction entre bois communs et bois d'ébénisterie. Cependant on considère que le limba à lui seul représente 90 p.c. des exportations. Il pourrait y avoir un danger dans une prédominance si marquée d'une seule essence et il est désirable de développer le marché des autres catégories.

Grâce à l'activité des scieries importantes du Mayumbe, le pourcentage des exportations de sciages est resté assez satisfaisant (16 p.c.).

Sous tous ces rapports, l'activité forestière congolaise est aussi satisfaisante que celle des colonies françaises, mais nous constatons des divergences notables dans la situation du marché.

Tandis que, en France, les importations des bois des colonies représentent près de 16 p.c. des importations totales, les bois du Congo belge ne couvrent que 8 p.c. de nos importations totales de bois. La situation en 1936 était plus désavantageuse encore et le pourcentage s'établissait aux environs de 4.3 p.c.

Voici en effet les importations belges, par catégories de bois :

|   | 1936    | 1937      |
|---|---------|-----------|
| Bois de construction et d'ébénisterie en grumes .....     | 168.297 | 218.514   |
| Bois en grumes pour pâte à papier et fibre de bois .....  | 96.115  | 124.488   |
| Bois sciés .....  | 643.319 | 539.269   |
| Billes et traverses .....                                 | 46.260  | 94.162    |
| Bois de construction et d'ébénisterie, rabotés, etc. .... | 567     | 947       |
| Bois de placage et feuilles de placage collées .....      | 26.768  | 26.655    |
| T.  | 981.326 | 1.004.035 |

La part du Congo dans ces importations s'élève à :

|                                      | 1936   | 1937   |
|--------------------------------------|--------|--------|
| Bois de toute espèce en grumes ..... | 33.920 | 67.912 |
| Bois de toute espèce sciés .....     | 8.370  | 12.714 |
| T.                                   | 42.290 | 80.626 |
| soit                                 | 4,31 % | 8,03 % |

Si nous examinons maintenant les marchés étrangers, nous constatons que, exception faite des colonies voisines (Angola, A. E. F., Rhodésie, Union Sud Africaine, Soudan) qui nous achètent quelque 500 tonnes de bois, notre marché extérieur se limite quasiment à l'Allemagne. La quasi totalité des bois est importée directement en Belgique.

L'Italie qui nous avait fait quelques achats en 1935 a disparu de la statistique.

L'exemple des Colonies françaises qui produisent sensiblement les mêmes qualités de bois que le Congo, montre le progrès qui reste à réaliser tant dans le développement du marché intérieur que dans la recherche de nouveaux marchés étrangers.

Notre marché intérieur peut absorber un plus haut pourcentage de bois congolais et nos bois doivent pouvoir concurrencer sur le marché mondial des bois d'autres provenances.

G. TONDEUR.

## L'Administration forestière au Tanganyika Territory pendant l'année 1937.

Du rapport à la Société des Nations sur l'administration du Territoire du Tanganyika pendant l'année 1937 nous extrayons les quelques indications ci-dessous relatives aux questions forestières.

La surface des forêts réservées s'élève à 10,505 km<sup>2</sup>, la surface des forêts communales indigènes, à 277 km<sup>2</sup>, et la surface des forêts privées non indigènes, à 445 km<sup>2</sup>.

L'extension du système des forêts communales mérite une attention spéciale.

Le Service forestier, d'autre part, termine la détermination exacte du matériel sur pied de *Chlorophora excelsa* afin de pouvoir à l'avenir limiter l'exploitation de cette essence à la possibilité réelle des peuplements et réaliser le rendement continu de ceux-ci.

En ce qui concerne la question des feux de brousse, une action de propagande et d'éducation a été entreprise en faveur du brûlage hâtif et contrôlé qui est le seul moyen de réaliser sur vaste échelle la protection des forêts.

Le commerce des bois et produits forestiers pendant l'année sous revue a été prospère. Les exportations de bois (de Muvule surtout) ont augmenté de 57 p.c.

Les produits forestiers secondaires présentent pour le commerce une importance beaucoup plus considérable que les bois. La cire d'abeilles, les écorces de mangrove et la gomme arabique représentent ensemble 80 p.c. de la valeur totale des produits forestiers exportés.

Une école pour gardes-forestiers indigènes a été établie à Arusha fin 1936. Elle recrutera annuellement 16 élèves issus des écoles du Gouvernement.

La création d'une instruction forestière supérieure pour indigènes est à l'étude. Il a été suggéré d'établir une école forestière supérieure commune au Tanganyika, Kenya et Uganda.

G. T.

## Plantes toxiques pour les animaux.

*Un intéressant relevé de M. G. Curasson (A. O. F.).*

L'étude des plantes toxiques pour les animaux est d'une utilité considérable dans les colonies où des ravages parfois importants peuvent être causés par certaines plantes.

Déjà en 1911, le Bulletin Agricole publiait des renseignements au sujet de l'empoisonnement du bétail par les plantes vénéneuses en Afrique du Sud (voir Bull. Agr. 1911, p. 732 et 1912, p. 352 : Résumé d'un ouvrage de H. Walsh « South African Poisonous Plants »). Voir aussi : « Les Plantes vénéneuses du Katanga », par P. Quarré, dans le Bulletin Agricole de 1930, p. 501. Voir également en 1930, des renseignements quelque peu détaillés sur les plantes toxiques pour les poissons, avec des indications sur leur emploi par les indigènes au Congo belge (Bull. Agr. 1930, p. 1094 : La capture des poissons au moyen de plantes toxiques, par F. Claus).

Le Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française, avril-juin 1938, contient un exposé de M. G. Curasson sur les plantes toxiques de l'Afrique occidentale française. Jusqu'à présent, peu de recherches systématiques ont été conduites concernant les intoxications individuelles ou collectives causées chez les animaux par les plantes.

M. Curasson ne s'est pas borné à citer les plantes dont l'étude complète au point de vue toxicologique a été faite, ni celles qui, selon des observations certaines, ont causé la mort d'animaux. Il fait connaître les plantes qui ont causé des empoisonnements chez les animaux; celles qui, reconnues toxiques pour l'homme pourraient l'être aussi pour les animaux; celles que leur emploi thérapeutique pourrait rendre dangereuses; celles qui, en raison de leur utilisation par les indigènes, sont vraisemblablement toxiques.

A titre d'information et croyant que ces indications peuvent être de nature à préserver des hommes ou des animaux du danger d'empoisonnement qui, comme nous venons de le dire, est assez fréquent au Congo belge et dans les autres régions tropicales, nous avons repéré dans les intéressantes données fournies par M. Curasson, les plantes ci-après, signalées ou introduites dans la culture au Congo belge. Nous ne faisons que citer le nom de la plante et donner, en bref, l'indication de ses usages ou du danger qu'elle peut faire courir.

F. CLAUS.

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Acanthacées</b><br/>Genre <i>Justicia</i>.</p>   | <p>Tuer le poisson.</p>  |
| <p><b>Amaranthacées</b><br/><i>Pupalia lappacea</i> JUSS.</p>  | <p>Applications médicales.<br/>Fruits: poison pour les rats.</p>   |
| <p><b>Amaryllidacées</b><br/><i>Crinum giganteum</i>.<br/><i>Haemanthus multiflorus</i> ou <i>cinnabarinus</i>.</p>  | <p>Toxique.<br/>Toxique (porcs). Tuer le poisson.</p>  |
| <p><b>Ampéliacées</b><br/>Genre <i>Ampelocissus</i>.<br/>Genre <i>Cissus</i>.</p>  | <p>Fruit parfois consommé (dangereux).<br/>Feuilles: tuer le poisson.<br/>Poison sagittaire. Racines toxiques (porcs).</p>   |
| <p><b>Anacardiacées</b><br/><i>Pseudospondias macrocarpa</i>.</p>  | <p>Suspect.</p>  |
| <p><b>Apocynacées</b><br/><i>Picralima nitida</i>.<br/><i>Rauwolfia vomitoria</i>.<br/><i>Strophantus hispidus</i> et <i>sarmentosus</i>.<br/><i>Thevetia neriiifolia</i>.</p> | <p>Fruits toxiques. Tuer le poisson (Gold Coast).<br/>Racine drastique et émétique. Insecticide.<br/>Poison d'épreuve ou sagittaire. Tuer le poisson.<br/>Suc, racine, fruits toxiques.</p>  |
| <p><b>Asclépiadacées</b><br/>Genre <i>Secamone</i>.</p>  | <p>Toxique (Sierra Leone).</p>   |
| <p><b>Boraginacées</b><br/><i>Heliotropum ovalifolium</i>.</p>   | <p>Toxique (Nigérie du Nord).</p>  |
| <p><b>Capparidacées</b><br/>Genre <i>Capparis</i>.</p>   | <p>Fruits toxiques. Feuilles probablement.</p>   |
| <p><b>Composées</b><br/><i>Ageratum conyzoides</i>.<br/><i>Senecio abyssinicus</i>.</p>  | <p>Toxique (Uganda).<br/>Accusé d'être toxique.</p>  |
| <p><b>Connaracées</b><br/><i>Byrsocarpus coccineus</i>.<br/><i>Cnestis ferruginæ</i>.</p>  | <p>Toxique (Togo).<br/>Signalé comme toxique.</p>  |
| <p><b>Convolvulacées</b><br/><i>Ipomoea hederacea</i>.</p>   | <p>Toxique.</p>  |
| <p><b>Cucurbitacées</b><br/><i>Adenopus breviflorus</i>.<br/><i>Luffa cylindrica</i>.<br/><i>Melothria maderaspatana</i>.<br/>Genre <i>Momordica</i>.</p>                      | <p>Graines toxiques (empoisonnement poissons).<br/>Très toxique (Liberia).<br/>Toxique (Gambie).<br/>Fruit toxique.</p>  |
| <p><b>Dichapétalacées</b><br/>Genre <i>Dichapetalum</i>.</p>   | <p>Toxique. Utilisé pour la destruction des rats<br/>et pour empoisonner l'eau (Sierra Leone).</p>   |
| <p><b>Dilléniacées</b><br/><i>Tetracera alnifolia</i>.</p>   | <p>Mangé volontiers par les animaux: peut être<br/>mortel. Capturer le poisson.</p>  |
| <p><b>Dioscoréacées</b><br/><i>Dioscorea dumetorum</i>.</p>  | <p>Dangereux: accidents mortels en Afrique du<br/>Sud. Utilisé mêlé à de la farine pour cap-<br/>turer les singes (stupéfiés).</p>   |
| <p><b>Euphorbiacées</b><br/>Genre <i>Acalypha</i>.<br/><i>Alchornea floribunda</i>.<br/><i>Jatropha curcas</i>.<br/><i>Jatropha multifida</i>.</p>                             | <p>Utilisé comme excitant (Congo belge): peut<br/>causer la mort.<br/>Graines: accidents. Avec <i>Strophantus</i>: poi-<br/>sons sagittaires.<br/>Utilisé comme haie vive: suc vénéneux.</p> |

**Graminées.**

*Paspalum conjugatum.*

**Hédvotiées**

*Oldenlandia corymbosa.*  
*O. herbacea et lancifolia.*

**Lécythidacées**

Genre *Napoleona.*

**Légumineuses. Mimosées**

*Ajzelia africana.*

*Cassia alata.*

*Cassia mimosoides.*  
*Cassia occidentalis.*

*Erythrophleum guineense.*  
*Leucaena glauca.*

*Mimosa pudica.*

**Papilionacées**

*Abrus precatorius.*  
*Alysicarpus vaginalis.*  
*Canavalia obtusifolia.*

*Eriosema griseum.*  
*Indigofera endecaphylla.*  
*Phaseolus lunatus.*  
*Physostigma venenosum.*  
*Swartzia madagascariensis.*  
*Vigna gracilis.*

**Liliacées**

*Gloriosa superba.*  
*G. virescens.*  
Genre *Urginea.*

**Loganiacées**

*Strychnos densiflora.*  
Genre *Anthocleista.*

**Lythracées**

*Lawsonia alba.*

**Méliacées**

*Melia azedarach.*  
*Trichilia emetica.*

**Ménispermacées**

*Cissampelos owariensis.*

**Passifloracées.**

*Adenia lobata.*  
*A. venenata.*  
*Passiflora foetida.*

**Phytolaccacées**

*Phytolacca dodecandra.*

**Polygalacées**

*Securidaca longepedunculata.*

**Rhamnacées**

*Zizyphus jujuba.*

**Rubiacées**

*Morelia senegalensis.*

**Sapindacées**

*Paullinia pinnata.*

**Sapotacées**

*Butyrospermum Parkii.*

**Simarubacées**

*Balanites aegyptiaca.*

**Solanacées**

*Schwenkia americana.*

Toxique en régions froides. En régions tropicales, n'est pas amère et ne contient pas d'alcaloïdes: bon fourrage.

Diarrhée grave chez les petits ruminants. Dangereuses à grosses doses.

Arbres d'ornement. Toxique.

Graine (consommée parfois par les indigènes) toxique, peut-être seulement lorsqu'elle est jeune.

Employée contre les ténias. Tueait les chèvres (Sierra Leone).

Traitement des plaies. Serait toxique. (Café nègre). Accidents par graines mêlées à l'avoine, etc.

Tuer les rats, empoisonner les points d'eau. Mangé par tous les animaux. Mais les feuilles et les graines tuent le lapin. Aux Antilles, alopecie chez les chevaux.

Infusion de la racine toxique à grosses doses.

Accidents par les graines.

Bon fourrage, mais peut être toxique jeune. Signalée comme dangereuse, mais c'est peu probable.

Capter le poisson. Pourrait faire avorter les vaches.

Dangereux cru. Racine peut-être. Fève de Calabar. Graines toxiques.

Empoisonner le poisson. Mangé par les animaux. Graines dangereuses.

Toxique dans toutes ses parties.

Dangereux (bulbe). Espèces dangereuses (bulbe, feuilles jeunes, inflorescences).

Poisons d'épreuve. Fruits causent accidents. Espèces à écorce et graines dangereuses.

Henné. Aurait empoisonné les chameaux.

Toxique (porc, volaille...).

Graine donne une huile; le tourteau serait toxique; la racine aussi (mortelle).

Utilisée en thérapeutique. Dangereuse par alcaloïde: bérberine. Racine = poison sagittaire.

Tuer le poisson (fruit). Suc très toxique.

Fruits très toxiques. Fruit est mangé. Dangereux (bétail).

Feuilles consommées comme épinards: seraient toxiques pour le bétail (Afrique orientale et Afrique du Sud).

Pharmacopée indigène. Purgatif drastique. Feuilles en infusion vermifuge; accidents chez chevaux. Racine: poison sagittaire.

Fruits comestibles. Ecorce, émétique, dangereuse.

Stupéfier le poisson.

Signalé comme toxique (douteux).

Dangereux.

Saponine en quantité importante. Ecorce et racine: stupéfier le poisson.

Stupéfier le poisson.

## Concours pour la construction de séchoirs de café à Madagascar.

Le numéro du 15 janvier 1939 des « Cahiers Coloniaux de l'Institut Colonial de Marseille » nous rapporte que le gouvernement de Madagascar a mis au concours la fourniture de séchoirs de café construits dans la colonie même.

Voici quelles sont les caractéristiques générales auxquelles doivent répondre les séchoirs qui seront présentés par les constructeurs :

1° Les séchoirs doivent être construits dans la colonie même. Les pièces façonnées que le constructeur aura dû importer devront être de fabrication française;

2° L'appareil devra pouvoir livrer 300 kg. de café sec en parche par vingt-quatre heures, en ramenant l'humidité contenue dans les fèves de 60 p.c. environ à 13 p.c. L'air chaud ne devra à aucune moment être en contact direct avec le foyer dont les gaz devront être conduits à l'extérieur de l'appareil.

Il sera prévu un dispositif permettant de suivre les variations de la température à l'entrée et à l'intérieur du séchoir et un système de réglage de cette température qui, dans la chambre du séchoir, ne devra pas dépasser 65 degrés. La construction en tôle et en fer profilé devra être robuste et d'un montage simple. Les plus grosses pièces devront pouvoir être portées par quatre hommes;

3° L'appareil sera chauffé au bois.

Le constructeur du meilleur appareil pourra bénéficier de la commande de vingt appareils ou d'un prix de 15,000 francs. Il sera intéressant de connaître le résultat de l'émulation créée ainsi parmi les constructeurs de Madagascar, dont certains, gageons-le, seront des colons ou planteurs qui auront mis eux-mêmes au point leur propre séchoir et qui n'hésiteront pas à défendre en compétition, leurs systèmes. Il ne peut en résulter que la vulgarisation de détails pratiques de construction dont tous les petits planteurs de café tireront grand profit. Il ne sera pas manqué d'en reparler dès que les résultats du concours auront été publiés.

A. H.

## Bibliographie des eaux dans l'expansion coloniale.

A l'occasion de la Grande Saison Internationale de l'Eau qui se déroulera à Liège à partir du mois de mai 1939, le comité exécutif de la Section Coloniale a accordé son appui à la publication d'une bibliographie des eaux envisagées dans tous leurs aspects avec l'expansion coloniale belge en Afrique.

Cette bibliographie comprendra environ 320 pages et sera l'œuvre de plusieurs collaborateurs travaillant sous la direction de M. Heyse, inspecteur général au Ministère des Colonies et professeur à l'Université Coloniale de Belgique. Elle sera honorée d'une préface de M. Paul Tschoffen, ancien ministre des Colonies, bâtonnier de l'Ordre des Avocats près la Cour d'appel de Liège et président de la Commission Coloniale.

De nombreux clichés seront insérés dans la publication ainsi que plusieurs bois de Paul De Masy.

Les relevés bibliographiques seront groupés en six grandes sections.

Une partie générale sera consacrée à l'histoire et rappellera l'œuvre des pionniers et des explorateurs qui, dans leurs pérégrinations, ont été amenés à suivre le cours des fleuves et des rivières; ceux-ci leur ont bien souvent indiqué la voie à suivre.

La deuxième section traitera de l'ethnographie, de l'art et des pêcheries indigènes.

La troisième section relèvera des ouvrages se rapportant aux domaines du droit et de l'hygiène.

La quatrième section est réservée aux sciences naturelles et physiques : hydrographie, géologie, faune, climatologie, botanique, etc.

La cinquième section traitera de l'économie générale, comprenant notamment les forces hydro-électriques et les utilisations de l'eau au point de vue agricole."

Etant donné leur importance, les questions de transports et des voies de communications maritimes, fluviales et des ports font l'objet d'une partie spéciale qui constituera la sixième section.

La publication sera éditée par la firme Van Campenhout, 22, rue des Paroissiens, à Bruxelles, à laquelle on peut, dès maintenant, adresser les souscriptions. Le prix du volume sera de 75 francs.

## Edition de cartes des régions du Kivu.

Le Comité National du Kivu vient de publier deux cartes générales nouvelles des régions du Kivu, à l'échelle de 1/1,000,000<sup>e</sup>. L'une est une carte hypsométrique en couleurs, l'autre une carte des limites administratives et ethnographiques des régions du Kivu.

Ces documents peuvent être obtenus au service cartographique du Comité National du Kivu, rue d'Egmont, 16, Bruxelles (prix par exemplaire : carte hypsométrique, 50 francs; carte des limites administratives et ethnographiques, 30 fr.; carte minière, publiée antérieurement, 30 francs). Ils seront des plus utiles, tant au point de vue scientifique qu'économique, et constituent une contribution sérieuse à la colonisation de ces régions.

## Plantation de haies vives.

Dans plusieurs régions du Congo où l'élevage extensif est pratiqué, on rencontre souvent des conditions spéciales qui permettent de considérer la « haie vive » comme la clôture la plus économique. Il peut s'agir de parage d'animaux, de délimitation de terrains ou de désignation précise de zones dangereuses ou interdites que les troupeaux ont intérêt à ne pas dépasser.

Le rapport annuel vétérinaire de la Colonie du Niger donne à ce sujet quelques indications utiles.

Les clôtures de haies vives sont les seules qui nous intéressent, parce que seules elles peuvent être vulgarisées avec fruit. Elles doivent être inviolables, durables et bon marché. Pour être bon marché, il est absolument nécessaire qu'elles poussent rapidement et sans soins spéciaux, de façon à réduire au minimum la main-d'œuvre.

Jusqu'à présent, les divers essais n'ont pas donné entière satisfaction.

Le service de l'agriculture avait préconisé des clôtures d'*Euphorbia balsamifera* et *Commiphora africana*. Elles présentent les inconvénients suivants :

*Euphorbia balsamifera*. — Clôture facilement franchissable. Le latex de cette plante irritante peut provoquer des affections oculaires.

*Commiphora africana*. — D'un développement long, facilement attaqué par les termites, ne poussant pas dans tous les terrains et ne constituant jamais une véritable clôture, il est à abandonner.

Parmi les espèces susceptibles de faire des haies vives pratiquement infranchissables, la plus intéressante paraît être le *Parkinsonia aculeata*.

Le *Parkinsonia aculeata* est très résistant à la sécheresse et pousse relativement vite. Le principe à adopter serait la clôture formée de trois lignes de *Parkinsonia* distantes d'un mètre l'une de l'autre; la taille se faisant à 1 m. 50 du sol.

Les arbres ou arbustes épineux tels que *Faidherbia albida*, *Acacia tortilis* et *arabica*, *Zizyphus*, etc., sont d'une croissance trop lente.

Le *Parkinsonia aculeata* est une légumineuse originaire du Mexique appelée encore « Epine du Christ » - « Epine de Jérusalem ». Elle se présente sous forme de buisson épineux, port dressé, croissant rapidement en régions sèches et arides. Cette plante a été acclimatée en Perse et en Nigérie.

Aux Indes, elle est employée pour séparer les uns des autres les jardins des villes.

Le *Parkinsonia aculeata* a été mis en culture à Eala, en 1901.

Cet arbuste s'y est bien développé, atteignant des hauteurs de plus de 3 mètres et fleurissant admirablement. C'est à cette station qu'il faudrait s'adresser pour obtenir des graines ou des plants.

D<sup>r</sup> L. TOBBACK.

## Pourquoi consommer du Yoghourt au Congo ?

*La notice ci-après émane du Service des Ferments purs de la Station laitière de l'Etat à Gembloux. Elle pourra être utile à beaucoup de nos lecteurs.*

Les troubles gastro-intestinaux sont la rançon la plus commune de la vie aux colonies : effet du climat quelque peu débilitant; effet surtout de la transformation profonde du régime alimentaire.

Les troubles gastro-intestinaux, bien connus des colons, sont dus, en dernière analyse, à une exaltation, dans l'intestin, de l'activité des germes de la putréfaction.

Le seul remède efficace consiste à placer ces germes dans des conditions défavorables à leur activité pernicieuse, par une acidification rationnelle du contenu intestinal.

Une absorption d'acide ne peut donner aucun résultat parce que l'acide ingéré disparaît rapidement de l'intestin. Par contre, l'établissement d'une fermentation acide, dans l'intestin même, donnera les plus heureux effets.

Seuls, certains ferments lactiques peuvent remplir ce rôle. Il faut en effet faire appel à des ferments capables de se maintenir et de se développer dans l'intestin. Il est reconnu que les ferments du yoghourt conviennent particulièrement, pour donner au contenu intestinal une réaction acide, modérée, durable et bienfaisante.

Le yoghourt n'est pas uniquement un médicament; c'est un aliment des plus nutritifs, rafraîchissant et au goût agréable, pour autant qu'on le consomme nouvellement préparé : c'est d'ailleurs alors que les ferments s'y trouvent en pleine vitalité.

Pour avoir du yoghourt frais, il importe de le préparer soi-même journellement. La chose est facilement réalisable et à peu de frais, la Station Laitière de l'Etat à Gembloux fournissant des cultures pures de ferment sec, pouvant se conserver très longtemps et dont la régénération et l'emploi sont des plus aisés.

*Régénération des ferments secs.* — Le produit se présente sous forme de grains inertes, sur lesquels sont fixés les ferments. Les ferments plus ou moins affaiblis, doivent être régénérés par un premier passage dans du lait; on se servira avec succès d'une bouteille thermos, de la façon suivante :

1° Nettoyer et désinfecter avec soin une bouteille thermos;

2° Introduire dans le thermos une cuillerée à soupe de « grains de ferments secs ». Fermer avec un bouchon de caoutchouc préalablement rincé à l'eau bouillante;

3° Faire bouillir le contenu d'une tasse de lait très frais; laisser refroidir à 52° exactement (thermomètre);

4° Verser le lait dans le thermos. Boucher. Agiter vivement;

5° Laisser le lait dans le thermos pendant une heure et demie, en agitant vivement de temps à autre;

6° Après ce laps de temps, tamiser le contenu du thermos sur une toile légère (étamine, tulle ou gaze), tendue sur une tasse. La toile et la tasse doivent être au préalable aseptisées dans l'eau bouillante. Expulser soigneusement tous les grains du thermos et réintroduire immédiatement le lait tamisé dans le thermos. A ce moment, le lait doit encore avoir une température supérieure à 40°. Boucher et laisser en repos jusqu'à coagulation. On obtient ainsi une régénération parfaite des ferments.

*Préparation du Yoghourt.* — 7° Vider le thermos, sans le laver et remplir avec du lait très frais préalablement bouilli et refroidi à 45° exactement; boucher; agiter convenablement.

8° Laisser la fermentation s'accomplir dans le repos absolu, jusqu'à coagulation. Celle-ci sera obtenue après 4 heures environ.

9° Vider le contenu du thermos dans un plat. Nettoyer le goulot à l'aide d'un petit tampon d'ouate propre, rincer le bouchon à l'eau bouillante et reboucher le thermos sans le nettoyer. Mettre le thermos au frais jusqu'au lendemain (armoire frigorifique).

10° Bien débattre le yoghurt déversé dans le plat. Placer celui-ci dans une armoire frigorifique jusqu'au moment de la consommation.

11° Pour le yoghurt du lendemain, recommencer les opérations à partir du 7° : lait bouilli et refroidi à 45°, versé dans le thermos non lavé, etc.

12° On peut continuer de cette façon pendant 15 jours au moins; tout dépend des soins et de la ponctualité dont on entoure les préparations.

13° Dès que l'on constate que le yoghurt n'est plus normal, laver et désinfecter le thermos et recommencer avec une cuillerée de ferments secs.

*Préparation en tasses.* — Le ferment sec, régénéré dans un thermos, peut avantageusement servir à la préparation du yoghurt en tasses ou en godets, dans tout appareil du type commercial, ou dans un appareil de fortune.

Sur demande, la Station Laitière de l'Etat, à Gembloux, fournit toutes les indications voulues concernant ce mode de préparation.

*Prix-courant pour le Congo Belge.*

Ferments secs, le tube : 15 francs, par voie ordinaire.

Ferments secs, le tube : 30 francs, par avion.

Thermomètre-spatule : 15 francs, par voie ordinaire.

Thermomètre simple : 12 francs, par voie ordinaire.

Bouchon caoutchouc : 3 fr. 50, par voie ordinaire.

Brochure « Yoghourt » : 3 francs, par voie ordinaire.

Paiement par anticipation au compte de chèques postaux n° 498.95. — Station Laitière de l'Etat, à Gembloux.

Les ferments et autres objets voyagent aux risques et périls du destinataire.

## **Au sujet du transport des bananes en France.**

Un article de M. Dussarps dans « Notre Trafic » attire l'attention sur un aspect de la question du transport des bananes quelque peu original, si l'on peut dire.

Il y est dit que la totalité du tonnage des bananes importées n'est pas acheminée par chemin de fer, mais qu'une proportion importante emprunte la route, notamment au départ de Dieppe et du Havre. La raison principale en serait que certains « routiers » parviennent à éviter le paiement de la totalité des droits d'octroi sur les bananes destinées à l'agglomération parisienne. Ces droits atteignent 750 francs par tonne.

En 1928, la proportion des bananes expédiées par chemin de fer, au départ de Dieppe était de 99.5 p.c.; en 1937, elle est tombée à 62 p.c.

Les tarifs de chemin de fer applicables aux bananes sont relativement bas, si on les compare à la valeur de la marchandise. Ces tarifs sont différents s'il s'agit d'une expédition d'une gare quelconque à une autre gare quelcon-

que ou bien d'une expédition à destination de Paris. Le barème des expéditions pour Paris est moindre, dans le but de réduire l'écart entre les prix applicables au départ des différents ports afin de permettre à tous de coopérer au ravitaillement de la capitale.

Ci-après les tarifs appliqués par wagon de 4 tonnes, mode d'expédition le plus habituel.

| Distances           | PRIX PAR TONNE   |                              |
|---------------------|------------------|------------------------------|
|                     | Toutes relations | A destination de la capitale |
| 50 kilomètres ..... | fr. 58.—         | 58.—                         |
| 100 — .....         | 101.—            | 98.—                         |
| 200 — .....         | 180.—            | 170.—                        |
| 300 — .....         | 250.—            | 234.—                        |
| 400 — .....         | 320.—            | 276.—                        |
| 500 — .....         | 366.50           | 310.—                        |
| 600 — .....         | 413.—            | 344.—                        |
| 1.000 — .....       | 539.—            | 451.—                        |

M. Dussarps signale que les prix pratiqués par la route de domicile à domicile, sont ceux du chemin de fer de gare à gare, sans toutefois qu'il y ait là une règle absolue.

F. C.

### A propos de Termites.

Le bulletin du *Cercle Zoologique Congolais*, 1938, fasc. 4, pp. 101-104, contient quelques observations faites au Congo belge par M. L. Burgeon, attaché au Musée du Congo belge à Tervueren, et réunies sous le titre « Notules sur les Termites ».

Le Bulletin Agricole a publié les travaux de M. E. Hegh, sous-directeur honoraire au Département, intitulés « Les Termites » (voir Bull. Agric. du Congo Belge, 1920, fasc. 3-4; 1921, fasc. 2, 3 et 4; 1922, fasc. 1, 2 et 3-4; 1923, fasc. 1 et 2-3). Nous signalons ici les indications fournies par M. Burgeon, notamment la découverte qu'il a faite d'un Diptère termitophile du genre *Thaumatoxena* non encore signalé au Congo belge.

F. C.